

Niort, le 6 juillet 2023

## Communiqué de presse

### L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine mobilisée pour garantir la continuité des soins en Deux Sèvres cet été

Dans le département des Deux Sèvres, comme partout en France, le système de santé connaît de fortes tensions dans un contexte de démographie médicale et non médicale très tendue, impactant notamment les services d'urgences, de psychiatrie et les soins médicaux et de réadaptation (SMR). Dans ce contexte, et dans la perspective de la période estivale, l'ARS Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires se mobilisent pour limiter les effets de ces tensions et accompagnent le déploiement de solutions permettant d'assurer l'accès aux soins et de garantir la qualité des prises en charge.

#### | Un suivi renforcé permettant d'anticiper les tensions

Pour préparer la continuité estivale des activités de soins, dans un contexte de tensions, l'ARS Nouvelle-Aquitaine organise un renforcement du suivi et du pilotage en cette période estivale : elle anime des réunions territoriales régulières dédiées aux urgences et soins programmés, associant tous les établissements de santé. Elle mobilise les représentants des professionnels de santé libéraux, les transporteurs sanitaires, les structures médico-sociales, afin d'identifier les leviers et les actions pouvant être mutualisées au niveau départemental. Le réseau territorial des urgences (RTU) permet d'assurer l'accès à des compétences, à des techniques et à des capacités d'hospitalisation dont les établissements ne disposent pas, et de coordonner ainsi leurs actions et moyens.

#### | Des dispositifs de régulation de l'accès direct aux services d'urgences dans les périodes de fortes tensions

Lorsque, par manque de médecins et de personnel paramédical, il est nécessaire d'adapter l'organisation au sein d'un service d'urgences, un ensemble de mesures peut être mis en place comme :

- La mutualisation de certaines lignes médicales d'urgentistes,
- La régulation à l'entrée des urgences sur une plage horaire définie,
- L'implication des médecins de l'établissement ou de médecins généralistes au sein des urgences.

#### ➤ Exemple de procédure de régulation à l'entrée des urgences du Centre Hospitalier de Niort

Dans le cadre de ce dispositif adapté, l'accueil aux urgences du Centre Hospitalier de Niort est assuré en journée de manière classique, mais est strictement régulé la nuit, de 20h à 8h, par l'infirmière d'orientation et d'accueil en lien avec l'urgentiste présent ou par le Centre 15. Les personnes qui n'auraient pas eu l'information et se présenteraient spontanément à l'entrée pourront être orientées en fonction de leur pathologie dans le cadre de la régulation. Si l'état du patient requiert une prise en charge immédiate, il sera admis aux urgences.

**Dans tous les cas, la prise en charge des urgences vitales reste assurée par les structures mobiles d'urgences et de réanimation (SMUR) 24h/24 et 7j/7 sur l'ensemble du territoire deux sévriens.**

**En journée, l'ARS rappelle la nécessité d'appeler son médecin traitant en première intention, sauf en cas d'urgence et la nuit d'appeler le 15 avant de se déplacer.**

## **| Des leviers complémentaires pour améliorer l'accès aux soins non programmés**

Pour prendre en charge les patients relevant des soins non-programmés <sup>(1)</sup>, les professionnels des cinq communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) du département s'organisent et veillent à la continuité des soins pendant cette période.

Le département peut également compter sur SOS Niort, qui propose des consultations de soins non programmés pour la population du niortais (Niort et sa couronne), de 09H00 à 00H00 en semaine et de 08H00 à 00H00 le weekend. Le Centre Public de Santé (CPDS), porté par le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres, permet aussi l'accès à des soins non programmés sur ses antennes de Parthenay et Thouars.

La nuit, le week-end et les jours fériés, la régulation médicale assurée en Deux-Sèvres par le Centre 15 permet une réponse médicale graduée et adaptée à l'état de santé du patient : conseils, consultation dans un lieu fixe de garde, visite à domicile, recours à l'aide médicale urgente...

## **| Des mesures d'anticipation pour les deux maternités**

Au niveau de chacune des deux maternités des Deux-Sèvres, des protocoles d'anticipation (Plan rose) ont été rédigés sous l'égide de l'ARS et du réseau périnatal de Nouvelle-Aquitaine – RPNA.

**Ces protocoles permettent d'accompagner la sécurisation des prises en charge en cas de tensions sur les ressources humaines.**

---

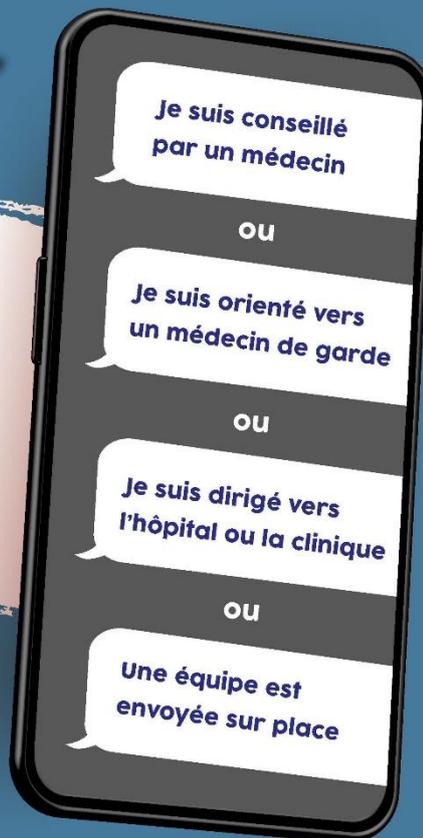
<sup>1</sup> Les soins non programmés correspondent à des urgences ressenties non vitales qui nécessitent une consultation dans un délai court.

# AVANT D'ALLER AUX URGENCES

*j'appelle le*

# 15

**LA NUIT, LE WEEK-END,  
OU EN CAS D'URGENCE,**



**En journée, sauf en cas d'urgence,  
je contacte mon médecin traitant.**

## FACE À L'URGENCE, AYONS LES BONS RÉFLEXES